

### Surfaces minimales pour différentes catégories de volailles dans le cadre de l'interdiction de l'élevage en plein air

La surface à prévoir dépend du nombre d'animaux et de l'espèce animale. La liste ci-dessous contient des renseignements sur les dimensions recommandées, ces dernières ne sont pas des dimensions minimales obligatoires.

1. La surface de l'abri ou du poulailler et la surface de l'aire à climat extérieur fermée peuvent, dans ce cas spécial, être additionnées.
2. Les dimensions indiquées dans le tableau concernent les animaux adultes. Des dimensions plus grandes ou plus petites peuvent être judicieuses selon le type d'animaux. Pour les jeunes animaux, les dimensions peuvent être réduites.
3. Pour éviter les conflits entre animaux, il faut répartir les animaux dans des groupes plus petits.
4. Dans ces enclos de dimensions minimales, il faut accorder une grande importance à l'occupation des animaux.

	1 animal	2 - 5 animaux	6 - 10 animaux	> 10 animaux	exigences particulières
<b>Poules</b>	2 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	5 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>	1.0 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir de la litière et év. un bain de poussière, places de repos surélevés
<b>Dindes</b>	4 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	10 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>	1.0 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir de la litière et év. un bain de poussière, places de repos surélevés.
<b>Paons</b>	4 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	10 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>	1.0 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir possibilité de prendre un bain de poussière et une place de repos surélevée
<b>Oies</b>	4 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	10 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>	1.0 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir une possibilité de prendre un bain si on peut éviter que le sol ne soit mouillé ou sali
<b>Faisans</b>	3 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	6 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>	0.5 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir possibilité de prendre un bain de poussière et une place de repos surélevée
<b>Canards *</b>	3 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	6 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>	0.5 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir une possibilité de prendre un bain si on peut éviter que le sol ne soit mouillé ou sali
<b>Pintades</b>	3 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	6 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>	0.5 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir possibilité de prendre un bain de poussière et une place de repos surélevée
<b>Perdrix</b>	3 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	6 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>	0.5 m <sup>2</sup> par animal supplémentaire	prévoir possibilité de prendre un bain de poussière et une place d'observation
<b>Cailles</b>	1 m <sup>2</sup> , si possible l'animal ne doit pas être détenu seul	1 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup> pour 5 animaux supplémentaires	structuration de l'enclos, prévoir un bain de poussière et une retraite

\* Les canards plongeurs, les canards arlequins, les canards marins et les harles ont besoin d'un bassin où nager et plonger. Pour les autres oiseaux d'eau, il faut un bassin dans lequel il peuvent se baigner pour autant que l'on puisse éviter que le sol soit mouillé ou souillé.